
**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal
du 28 novembre 2016
14 h**

**Séance tenue le lundi 28 novembre 2016
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Benoit Dorais.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Marvin Rotrand, M. Jeremy Searle et Mme Anne-Marie Sigouin.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ POUR L'ADOPTION DES ARTICLES 30.01 ET 80.01 (30.01) ET 80.01 (30.02):

M. François Limoges.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement. Il invite l'assemblée à prendre part à la photo officielle des élus qui aura lieu cet après-midi à 17 h, à la Place de la Dauversière, en face de l'hôtel de ville, dans le cadre de l'illumination du sapin de Noël. Il souligne qu'une équipe formée du personnel du Bureau de la présidence et du Bureau du protocole sera sur place, à la fin de cette séance du conseil, afin de diriger et d'assister les élus à cet effet. Il rappelle également qu'une réception pour souligner la fin d'année aura lieu le mercredi 14 décembre à 11 h 30, dans le hall d'honneur. Il s'agit d'une occasion de célébrer l'arrivée du temps des fêtes en partageant un goûter avec les employés de l'hôtel de ville. Le président du conseil indique que tous sont attendus.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Michel Benoit	M. Denis Coderre (M. Francesco Miele)	Justification de l'urgence de conclure des affaires avec le promoteur de la Formule électrique sans aucun questionnement sur ses actions passées et son association avec des individus sous enquête

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 14 h 04.

Le président du conseil informe l'assemblée que le temps de parole alloué aux membres du conseil pour la période de questions des élus et de 1 minute 30 secondes. Il mentionne qu'à 1 minute 10 secondes, il fera un rappel au membre afin qu'il formule sa question. Il indique également que les mêmes règles s'appliquent pour les membres de l'administration appelés à répondre à une question posée.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Justification du report d'un investissement de 300 M\$ d'une année à l'autre dans le Programme d'immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal (STM) / Encadrement des fournisseurs externes de la STM pour une meilleure performance
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Planifier l'achat de terrains stratégiques afin de développer les quartiers et d'aller de l'avant avec le prolongement des lignes du métro et ainsi faire échec aux projets de développement résidentiel sur ces terrains
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Impacts sur le budget du paiement au comptant dans le but de réduire la dette de la Ville – Éviter de faire des économies sur le dos des citoyens et des arrondissements
M. Guillaume Lavoie	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers) (Mme Anie Samson)	Explications insuffisantes dans les fiches du Programme Triennal d'Immobilisation (PTI) 2017-2019 de la Ville afin de permettre aux membres du conseil de voter en toute connaissance de cause sur les montants alloués au Service du matériel roulant et des ateliers
M. Craig Sauvé	M. Denis Coderre (M. Marc-André Gadoury)	Assurance qu'un projet de piste cyclable, axe nord-sud, pour relier l'arrondissement du Sud-Ouest au centre-ville est prévu au Budget 2017 ou au PTI 2017-2019 de la Ville

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Magda Popeanu	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers) (M. Russell Copeman)	Déposer au conseil l'étude de rentabilité de 2015 pour le projet du secteur Le Triangle - Si l'intention de l'administration est d'inclure le développement économique et d'affaires à ce secteur / Assurance que le plan de développement commercial et d'affaire pour ce projet sera déposé avant 2017 et si les travaux seront terminés afin de ne pas perdre la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

À 14 h 35,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Sylvain Ouellet	M. Denis Coderre (M. Francesco Miele)	Projet Montréal est prêt à faire des suggestions de domaines où investir pour améliorer la qualité du service de la STM
Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier)	Volonté de l'administration pour protéger les bâtiments patrimoniaux dans le PTI 2017-2019 – Établir un registre de ces bâtiments vacants et augmenter le nombre d'inspecteur afin de les protéger des intempéries et du mauvais traitement fait par les propriétaires
M. Peter McQueen	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Raison justifiant une diminution du montant prévu pour l'étude de faisabilité du lien Cavendish/Cavendish dans chaque PTI – Établir un échéancier dans le processus de négociation de ce projet avec le Canadien Pacifique
M. Éric Alan Caldwell	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Engagement réel dans le PTI 2016-2018 d'embaucher de professionnels pour définir le réaménagement du boulevard Pierre-de-Coubertin / Aucun investissement prévu dans le PTI 2017-2019 à cet effet - informer le conseil de l'échéancier de ce projet

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 14 h 47.

CM16 1296

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 28 novembre 2016, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM16 1297

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration ayant trait à l'étude du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

Le conseiller Alan DeSousa dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur les finances et l'administration ayant trait à l'étude du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) comprenant le rapport minoritaire de l'opposition officielle, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01, 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1298

Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par M. Sylvain Ouellet

d'apporter un amendement au PTI 2017-2019 de la Ville de Montréal pour hausser les fonds dédiés au Programme de réfection d'artères et au Programme de réfection du réseau routier local qui se lit comme suit :

« Attendu que des sommes de 71,75 M\$, 88 M\$ et 98 M\$ ont été réservées respectivement aux années 2017, 2018 et 2019 pour le Programme de réfection d'artères lors de l'élaboration du Programme Triennal d'immobilisations 2017-2019 (PTI) de la Ville de Montréal;

Attendu que des sommes de 65 M\$, 70 M\$ et 75 M\$ ont été réservées respectivement aux années 2017, 2018 et 2019 pour le Programme de réfection du réseau routier local lors de l'élaboration du PTI 2017-2019 de la Ville de Montréal;

Attendu que le Plan d'intervention de la Ville de Montréal sur les réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie de juin 2016 précise que 35,4 % des rues du réseau local et 54,1 % des rues du réseau artériel sont en « mauvais » ou « très mauvais » état;

Attendu que dans de très nombreux cas, les opérations de planage-revêtement ne prolongent la durée de vie des rues que de quelques années, soit bien moins que les 7 à 12 ans espérés;

Attendu que de l'aveu même de l'administration, celle-ci favorise les opérations de planage-revêtement parce qu'il s'agit d'un investissement réalisable rapidement et non parce que ce type de travaux constitue un meilleur investissement et une meilleure allocation de ressources;

Attendu qu'un programme dit « complémentaire » devrait n'être que complémentaire, et ne pas constituer le nœud de la stratégie d'intervention sur les infrastructures routières;

Attendu que l'équilibre budgétaire doit être maintenu;

Il est proposé de bonifier des sommes additionnelles de 50 M\$ par année, pour les trois années du PTI, le Programme de réfection d'artères du PTI 2017-2019.

Pour ce faire, il est proposé de puiser les sommes de 50 M\$ par année dans les sommes accordées au Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel pour chacune des trois années du PTI 2017-2019.

Il est proposé, de plus, de bonifier des sommes additionnelles de 15 M\$ 18 M\$ et 22 M\$ pour les années 2017, 2018 et 2019 respectivement, le Programme de réfection du réseau routier local du PTI 2017-2019.

Pour ce faire, il est proposé de puiser les sommes de 15 M\$ 18 M\$ et 22 M\$ dans les sommes accordées au Programme complémentaire de planage-revêtement - Local du PTI 2017-2019, pour les années 2017, 2018 et 2019 respectivement.

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, demande à ce qu'un autre tableau des intervenants soit ouvert afin de faciliter la gestion du temps de parole lors des propositions d'amendement. Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, acquiesce à la demande du leader de la majorité et indique qu'il mentionnera le temps restant à chacun des intervenants.

Le président du conseil juge la proposition d'amendement recevable puisqu'elle est accompagnée d'un certificat du trésorier.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Lavigne Lalonde et Ouellet.

Le leader de la majorité soulève une question de privilège pour demander au président de vérifier si l'expression « Tour d'ivoire » utilisée par le chef de l'opposition officielle, M. Luc Ferrandez, lors de son intervention fait partie des mots antiparlementaires. Il souligne que lorsque la conseillère McIntyre et le chef de l'opposition officielle demandent à ce que les interventions de l'administration soient empreintes d'empathie envers les membres de l'opposition, il s'attend au même traitement de leur part. Le président du conseil informe l'assemblée que l'expression ne figure pas sur la liste des mots antiparlementaires et invite le chef de l'opposition officielle à poursuivre son intervention.

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendement des conseillers Lavigne Lalonde et Ouellet.

La conseillère Lavigne Lalonde utilise son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement à l'étude.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci et Shanahan (19)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé (41)

Résultat: En faveur : 19
Contre : 41

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillers Lavigne Lalonde et Ouellet rejetée à la majorité des voix.

Le débat reprend sur l'article 30.01.

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

d'apporter un second amendement au PTI 2017-2019 pour hausser les fonds dédiés au Programme des plateaux sportifs extérieurs qui se lit comme suit :

« Attendu qu'une somme totale de 17,9 M\$ a été réservée pour le Programme de réfection des terrains de balle lors de l'élaboration du Programme Triennal d'Immobilisation 2017-2019 (PTI) de la Ville de Montréal;

Attendu que cette somme représente une augmentation de 38 % sur la somme de 13 M\$ prévue pour le même programme au PTI 2016-2018 de la Ville de Montréal;

Attendu que cette somme représente près du double de celle réservée, dans le même PTI, au Programme des plateaux sportifs extérieurs, lesquels comprennent pourtant des infrastructures pour de nombreux sports, dont l'athlétisme, le soccer, le football, le basketball, la planche à roulettes, le tennis, le ski de fond, entre autres;

Attendu que le plan directeur des plateaux sportifs et du plein air urbain, bien qu'amorcé en 2008, n'est pas encore réalisé, et que dans ce contexte, un investissement aussi déséquilibré en faveur d'un sport au détriment de tous les autres paraît difficilement justifiable;

Attendu que ce programme semble refléter bien davantage les préférences personnelles du maire que les besoins réels de la population montréalaise;

Attendu que l'équilibre budgétaire doit être maintenu;

Il est proposé de bonifier des sommes additionnelles de 4,5 M\$, pour l'année 2018 et de 5 M\$, pour l'année 2019, le Programme des plateaux sportifs extérieurs du PTI 2017-2019.

Pour ce faire, il est proposé de puiser les sommes de 4,5 M\$, pour l'année 2018 et de 5 M\$, pour l'année 2019, dans les sommes accordées au Programme de réfection des terrains de balle du PTI 2017-2019.

Le président du conseil juge la proposition recevable puisqu'elle est accompagnée d'un certificat du trésorier.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Ouellet et Lavigne Lalonde.

Le leader de la majorité soulève une question de privilège pour demander au président du conseil de rappeler à l'ordre le conseiller Ouellet afin qu'il cesse de porter des accusations envers l'administration et d'utiliser l'expression « pour les besoins personnels du maire ». Le président du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, qui souligne que l'intervention du leader de la majorité n'était pas une question de privilège et indique que ce dernier n'avait aucune raison d'interrompre l'intervention du conseiller Ouellet. Le président du conseil invite l'assemblée à reprendre le débat.

Le conseiller Ouellet utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement des conseillers Ouellet et Lavigne Lalonde.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement à l'étude.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci et Shanahan (19)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe, Cloutier et Pagé (40)

La conseillère Cinq-Mars entre dans la salle des délibérations et déclare que si elle avait été présente au moment de ce vote elle aurait voté contre cette proposition.

Résultat: En faveur : 41
Contre : 20

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillers Ouellet et Lavigne Lalonde rejetée à la majorité des voix.

Le conseil reprend le débat sur l'article 30.01.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Luc Ferrandez

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dauphin, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé (39)

Votent contre: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Plante, Sauvé, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault et Miranda (20)

Résultat: En faveur : 39
Contre : 20

Le président du conseil déclare l'article 30.01 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.01 1163843005

CM16 1299

Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par M. Sylvain Ouellet

d'apporter un amendement au PTI 2017-2019 de la Ville de Montréal pour hausser les fonds dédiés à l'acquisition de terrains à des fins de logement social qui se lit comme suit :

« Attendu qu'une somme de 67 M\$ a été réservée pour le projet Legs du 375^e - Projet des Legs (PAMV) - Parc Jean-Drapeau lors de l'élaboration du programme triennal d'immobilisation 2017-2019 (PTI) de la Ville de Montréal;

Attendu que cette somme représente une hausse d'environ 14 M\$ par rapport aux sommes prévues pour ce même projet au PTI 2015-2017 de la Ville de Montréal;

Attendu que cette hausse importante s'explique notamment par le nouveau projet d'amphithéâtre présenté par l'administration au mois d'octobre 2015;

Attendu que ce projet, qui constitue pourtant un écart majeur du Plan directeur de mise en valeur et de développement du parc Jean-Drapeau, n'a fait l'objet d'aucune consultation publique et aucune étude sur ses impacts économiques et écologiques n'a été rendue publique;

Attendu qu'une somme de 1 M\$ par an a été réservée pour le programme d'Acquisition de terrains à des fins de logement social lors de l'élaboration du Programme Triennal d'Immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal;

Attendu que les besoins en logement social sont importants sur l'île de Montréal, où plus de 200 000 ménages locataires à faibles revenus éprouvent des difficultés d'accessibilité financière au logement alors que l'offre actuelle de logements sociaux s'élève à environ 75 000 unités;

Attendu que l'augmentation de l'offre de logements sociaux contribuerait à la rétention des familles, un des principaux enjeux socioéconomiques de la Ville de Montréal où des actions concrètes doivent être prises dès maintenant pour contrer l'exode annuel de plus de 20 000 personnes dont témoigne le solde migratoire régional et assurer la vitalité économique future et le rôle de métropole du Québec de la Ville de Montréal;

Attendu que l'équilibre budgétaire doit être maintenu;

Il est proposé de bonifier d'une somme additionnelle de 14 M\$ le programme d'acquisition de terrains à des fins de logement social du PTI 2017-2019, soit de 6 M\$ en 2017 et de 8 M\$ en 2018;

Pour ce faire, il est proposé de puiser la somme de 14 M\$ accordée au projet Legs du 375^e - Projet des Legs (PAMV) - Parc Jean-Drapeau dans le PTI 2017-2019, soit de 6 M\$ en 2017 et de 8 M\$ en 2018.

Le président du conseil juge la proposition d'amendement recevable puisqu'elle est accompagnée d'un certificat du trésorier.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Lavigne Lalonde et Ouellet.

La conseillère Marie Cinq-Mars soulève une question de privilège pour souligner que, contrairement aux commentaires du conseiller Sauvé sur l'impossibilité d'avoir des logements sociaux dans l'arrondissement d'Outremont, sur les 1 200 logements prévus dans le projet du Campus d'Outremont, le promoteur a l'obligation de construire 30 % en logements sociaux, pour les aînés et les familles à faible revenu.

Le président du conseil demande à la conseillère Cinq-Mars de l'éclairer sur la pertinence de sa question de privilège. Cette dernière informe le président du conseil qu'elle voulait seulement souligner ce fait. Le président du conseil demande à l'assemblée de ne pas abuser des questions de privilège. Cependant, il demande à toute personne qui souhaite intervenir sur un amendement de s'inscrire au tableau et invite le conseiller Sauvé à poursuivre son intervention.

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendement des conseillers Lavigne Lalonde et Ouellet.

Le président du conseil demande aux membres de faire preuve de respect en gardant le silence lorsqu'un élu est au micro. Il réitère son invitation à l'assemblée à l'effet que toutes les personnes qui souhaitent intervenir doivent s'inscrire au tableau. Il mentionne qu'il souhaite écouter les intervenants sans être distrait par les conversations des uns et des autres et invite le conseiller Lavoie à prendre la parole.

Le conseiller Guillaume Lavoie intervient pour souligner les conversations incessantes du maire de Montréal, M. Denis Coderre. Le président du conseil remercie le conseiller Lavoie pour son commentaire et lui demande de faire preuve de respect lors de ses interventions. Il indique au conseiller que son commentaire ciblait une personne en particulier alors que lui-même avait entendu plusieurs personnes parler. Il invite la conseillère McIntyre à prendre la parole.

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendement des conseillers Lavigne Lalonde et Ouellet.

La conseillère Lavigne Lalonde n'utilise pas son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par M. François William Croteau

de procéder à un vote enregistré sur sa proposition d'amendement à l'étude.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, (16)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé (44)

Résultat: En faveur : 16
Contre : 44

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillers Lavigne Lalonde et Ouellet rejetée à la majorité des voix.

Le débat reprend sur l'article 80.01 (30.01).

À 16 h 54, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Valérie Plante.

À 17 h 05,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de poursuivre au-delà de 17 h afin de terminer l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.

La conseillère Elsie Lefebvre soulève une question de privilège pour demander aux leaders de respecter la conciliation travail-famille lors des discussions menant à une entente de prolongation des séances du conseil et d'informer à l'avance l'assemblée afin que les parents puissent prendre des mesures afin de trouver une personne disponible pour les remplacer et s'occuper de leurs enfants et aussi d'éviter que les membres soient pénalisés par le conseil pour absence lors de vote.

Le débat se poursuit.

À 17 h 08, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, reprend le fauteuil présidentiel. La proposition de prolonger le débat après 17 h étant agréée, le président du conseil invite le conseiller Ouellet à prendre la parole.

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

d'apporter un second amendement au PTI 2017-2019 de la Ville de Montréal pour hausser les fonds dédiés au développement du réseau cyclable qui se lit comme suit :

« Attendu qu'une somme de 67 M\$ a été réservée pour le projet Legs du 375^e - Projet des Legs (PAMV) - Parc Jean-Drapeau lors de l'élaboration du programme triennal d'immobilisation 2017-2019 (PTI) de la Ville de Montréal;

Attendu que cette somme représente une hausse d'environ 14 M\$ par rapport aux sommes prévues pour ce même projet au PTI 2015-2017 de la Ville de Montréal;

Attendu que cette hausse importante s'explique notamment par le nouveau projet d'amphithéâtre présenté par l'administration au mois d'octobre 2015;

Attendu que ce projet, qui constitue pourtant un écart majeur du Plan directeur de mise en valeur et de développement du parc Jean-Drapeau, n'a fait l'objet d'aucune consultation publique, ni n'a-t-on présenté publiquement d'étude sur ses impacts économiques et écologiques;

Attendu qu'une somme de 45 M\$ par an a été réservée pour le programme de développement du réseau cyclable lors de l'élaboration du Programme Triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal;

Attendu que l'administration a annoncé l'adoption d'une « Vision Zéro » en matière de sécurité routière;

Attendu qu'en 2015, trois cyclistes sont morts et 40 gravement blessés sur les rues de Montréal;

Attendu que l'objectif de zéro mort ou blessé grave chez les usagers des voies publiques ne saurait être atteint ou même approché sans réaménagement physique des rues et des intersections;

Attendu que l'équilibre budgétaire doit être maintenu;

Il est proposé de bonifier d'une somme additionnelle de 14 M\$ le programme de Développement du réseau cyclable du PTI 2017-2019, soit de 7 M\$ en 2017 et de 7 M\$ en 2018;

Pour ce faire, il est proposé de puiser la somme de 14 M\$ accordé au projet Legs du 375^e - Projet des Legs (PAMV) - Parc Jean-Drapeau dans le PTI 2017-2019, soit de 7 M\$ en 2017 et de 7 M\$ en 2018;
Le président du conseil juge la proposition recevable puisqu'elle est accompagnée d'un certificat du trésorier.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Ouellet et Lavigne Lalonde.

Le conseiller Ouellet utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement à l'étude.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, (16)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé (44)

Résultat: En faveur : 16
Contre : 44

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillers Ouellet et Lavigne Lalonde rejetée à la majorité des voix.

Le conseil reprend le débat sur l'article 80.01 (30.01).

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Luc Ferrandez

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (30.01).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dauphin, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé (39)

Votent contre: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Plante, Sauvé, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault et Miranda (20)

Résultat: En faveur : 39
Contre : 20

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (30.01) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1163843006
80.01 (30.01)

CM16 1300

Approbation du Programme d'immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Programme d'immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Luc Ferrandez

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (30.02).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dauphin, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé (39)

Votent contre: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Plante, Sauvé, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault et Miranda (20)

Résultat: En faveur :39
Contre : 20

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (30.02) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1163843007
80.01 (30.02)

À 17 h 49, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

Frantz Benjamin
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER

Toutes et chacune des résolutions ci-dessus relatées sont approuvées.

Denis Coderre
MAIRE